

**DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

**FRAIS DE RÉCEPTION ET D'ACCUEIL**

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2025

Non applicable, car la Commission de la capitale nationale du Québec est un organisme qui n'est pas soumis à la Directive 4-79 concernant les règles sur les réceptions et les frais d'accueil.